



Fédération des Bouches-du-Rhône de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

8 Parc d'activités de Bompertuis • Avenue d'Arménie • 13120 Gardanne

Tél. : 04.42.26.59.15 • Fax : 04.42.27.71.64 • www.peche13.fr

SIRET : 402 847 107 00024



REGLEMENT DE L'ENDURO CARPE 2015 LE 25.26.27 SEPTEMBRE

SUR LE LAC DE PEYROLLES EN PROVENCE

Cette compétition amicale est organisée par la fédération de pêche des Bouches-du-Rhône

La compétition se déroule en équipe de 2 participants.

Les participants doivent être munis de leur **permis de pêche complet**. (Vignette Club pour les participants d'autres départements)

Les mineurs doivent présenter une autorisation parentale à l'inscription et être accompagné d'un adulte.

La compétition sous tous ses aspects sera réglementée par le présent règlement. Il devra être suivi par tous les concurrents.

INSCRIPTIONS :

Les compétiteurs disposeront de tous les éléments et informations d'inscription sur le site : www.peche13.fr et le FACEBOOK de la Fédération de Pêche des Bouches du Rhône.

Les inscriptions se dérouleront via les numéros suivant 06.07.25.56.99 (Direct) ou 04.42.26.59.15

Le nombre de participants sera limité à 28 soit 14 équipes (les 14 premiers inscrits seront retenus). Une liste d'attente sera mise en place en cas de désistement au nombre de 15 équipes.

Les inscriptions débuteront à partir du 24 AOÛT 2015 et seront closes le 18 SEPTEMBRE 2015 les bulletins seront à renvoyer à l'adresse postale de l'association :

Fédération de pêche des Bouches-du-Rhône

8 Parc d'activités de Bompertuis

Avenue d'Arménie – 13120 GARDANNE

Tarif de l'inscription :

130 € par équipe

A noter que le repas du midi du dimanche 27 septembre est offert.

Le paiement devra être effectué uniquement par chèque libellé à l'ordre suivant :

FDAAPPMA 13

L'inscription sera considérée comme définitive à réception :

- Du paiement
- De la photocopie de la carte de pêche 2015
- De la feuille d'inscription jointe au règlement
- Autorisation parentale écrite pour les mineurs

Toute inscription est définitive et aucun remboursement ne sera effectué



Le plus grand poids de poissons pêchés désignera l'équipe gagnante de la compétition et définira le classement général, (seules les carpes miroir, commune ou cuir ainsi que les amours blancs compteront pour la pesée). En cas d'égalité, les équipes seront départagées par le nombre de poissons pris.

Les personnes mineures doivent être accompagnées d'un adulte responsable.

En rouge modifications 2015

- Deux postes seront tirés au sort par équipe est un sera choisi.
- Equipe de deux pêcheurs : **4 cannes par poste**, 1 hameçon simple par canne, seulement autorisées les cannes à carpes. Présence obligatoire d'un pêcheur sur le ring en permanence.
- **Back lead obligatoire.**
- Tapis de réception et sacs de conservation par équipe sont obligatoires.
- Seules les esches végétales sont autorisées (bouillettes, graines, pellets). Esches animales strictement interdites.
- Le sondage ne pourra pas s'effectuer avant le début de l'épreuve.
- Les lignes sont tendues uniquement à l'intérieur du ring et dans l'axe des bannières.
- Si vos lignes gênent une équipe concurrente lors d'une prise, **nous comptons sur votre fair-play, pour les lever dans la bonne humeur.**
- Interdiction de se faire aider par une personne étrangère à l'équipe, à l'exception de la mise à l'épuisette d'un poisson qui pourra être effectuée uniquement par un participant de l'épreuve ou par un commissaire en cas d'absence de l'équipier.
- La prise et la mise à l'épuisette ne peuvent être effectuées que de l'intérieur du ring.
- L'entrée dans l'eau est autorisée, qu'à hauteur de bottes.
- Lors de la pesée, le poisson doit être manipulé avec le plus grand soin puis relâché dans les plus brefs délais et dans les meilleures conditions. Tout poisson abîmé, du fait de négligence du pêcheur ne sera pas comptabilisé.
- Tout poisson mort du fait de grande négligence d'un concurrent disqualifiera immédiatement l'équipe.
- Pesée toute la journée, si prise d'un amour blanc contactez les commissaires.

- Tout poisson ferré avant le signal de la fin de l'épreuve sera comptabilisé à condition d'être mis au sec dans les 15 mm après le signal.
- Amorçage obligatoire depuis l'intérieur du ring, l'amorçage n'étant pas limité, A VOUS DE RESTER RAISONABLE.
- La catapulte, le canon, les bateaux et bateaux radio commandés, tous les échosondeurs sont interdits pour l'amorçage et pour la pêche.
- En cas d'orage, arrêt immédiat de l'épreuve avec interdiction de sortir les cannes de l'eau (même en cas de départ). La compétition reprendra dès le nouveau signal.
- Interdiction de faire du bruit et du feu sur les berges (seuls les réchauds sont autorisés).
- **Après l'épreuve vos emplacements devront rester propres.** Deux sacs poubelles seront remis à chaque équipe.
- **L'ébriété n'est pas une condition essentielle** à la convivialité, comme pour l'amorçage soyez raisonnable. Respectez la tranquillité des autres concurrents, celle du public que vous rencontrerez et le bon déroulement de l'épreuve.
- **Tous les compétiteurs devront être présents lors de la remise des lots (sauf cas de force majeure). En cas d'absence injustifiée, le compétiteur se verra retirer sa dotation.**
- **Après le 18 septembre, AUCUN REMBOURSEMENT ne sera effectué, et les chèques seront retirés (mesure prise pour éviter toute désinscription de dernière minute).**

NOUS N'HESITERONS PAS A DISCALIFIER UNE EQUIPE

En cas de disqualification d'une équipe la Fédération des Bouches-du-Rhône ne remboursera pas les frais d'inscription, ni les frais engagés.

Le fait de s'engager implique le respect total du règlement. Tout point litigieux sera réglé par les organisateurs.

Au-delà de l'esprit de compétition, nous comptons sur vous pour faire prévaloir un véritable esprit de convivialité.

La Fédération des Bouches-du-Rhône se dégage de toutes responsabilités en cas de vol et de dégradation de votre matériel ainsi que de vos véhicules.

La clôture des inscriptions sera le 18 Septembre 2015.

Modifications : Les organisateurs se réservent le droit de toutes modifications et restent souverains concernant la modification du présent règlement.



ENDURO CARPE 2015

FICHE D'INSCRIPTION

Date 25.26.27 Septembre Peyrolles en Provence

Règlement 130 €

Prénom :

Prénom :

Nom :

Nom :

Date de naissance :

Date de naissance :

Téléphone :

Téléphone :

Mail :

Mail :

Personnes à contacter en cas de problème le jour de la rencontre

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Fiche d'inscription à retourner complétée avec :

- De la photocopie de la carte de pêche 2015
- De la feuille d'inscription jointe au règlement
- Autorisation parentale écrite pour les mineurs
- Chèques

DATE ET SIGNATURE

ENDURO CARPE 25.26.27 SEPTEMBRE 2015

PROGRAMME

Vendredi 25 :

8h30 : Accueil des participants.

9h30 : Tirage su sort et attribution des postes.

10h30 : Début de la compétition.

Dimanche 27 :

10h30 : Fin de la compétition

11h30 : Résultats officiels et remise des lots.

12h00 : Apéritif et repas offert à chaque concurrent.

